

Sujet : [INTERNET] Avis Le Bosquel

De :

Date : 11/03/2024 10:29

Pour : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Merci de prendre en compte mon avis défavorable concernant le projet de la SAS L'EUROPÉENNE en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc logistique au Bosquel.

Non seulement ce projet va totalement à l'encontre de la loi ZAN en consommant des terres agricoles au détriment d'un usage bénéfique à la population mais il impacterait fortement la vie des habitants par une circulation insensée de véhicules.

Notre communauté de communes est déjà fortement impactée et défigurée par une implantation déraisonnable d'éoliennes acceptées par les élus avec l'argument des ressources financières.

Même si on nous ressort à nouveau cet argument financier, je suis totalement opposée à ce projet.

Je vous remercie de prendre en compte mes arguments.

— Pièces jointes : —

EP Le Bosquel.odt

41,9 Ko

Consommation de terres agricoles

Ce projet gigantesque va totalement à l'encontre de loi ZAN dont l'objectif affiché est de « préserver la biodiversité, faciliter l'infiltration de l'eau dans les sols et réduire les effets du changement climatique ».

Les élus de la CC2SO s'insurgent contre cette loi et souhaitent pouvoir construire davantage de logements dans notre secteur. Dans le Courrier picard du 20 juillet 2023 un vice-président de la Communauté de communes Somme Sud-Ouest estime que « l'assouplissement de la loi sur le « zéro artificialisation nette » ne règlera rien dans la Somme où l'étalement d'Amiens se fait au détriment des autres territoires avec le soutien de l'administration. Le Courrier picard note que « Comme nombre d'élus ruraux, il cite le cas d'Amazon près d'Amiens, un site de 107 000 m² qui a pu s'élever sur des terres agricoles dans des délais particulièrement courts. »

On ne peut que constater que le projet du Bosquel dépasse largement Amazon puisque les trois bâtiments présenteront une emprise au sol de 17,3 hectares pour une surface de plancher totale de 281 064 m². Au-delà de ces constructions, 11,9 hectares seront imperméabilisés.

Quels seront les effets sur la biodiversité ? Sur l'infiltration de l'eau dans le sol ? Sur la nappe phréatique ? Certainement pas bénéfiques !

Circulation des camions et des véhicules

Prévu à proximité immédiate du village, non seulement de bonnes terres agricoles seraient « sacrifiées » mais le ballet incessant de camions nuirait de façon certaine à la commodité du voisinage.

De plus la seule façon pour les salariés de rejoindre leur lieu de travail serait de prendre leur voiture puisqu'il n'y a aucun transport en commun pour rejoindre le Bosquel.

On ne va certainement pas dans le sens d'une réduction des gaz à effet de serre !

S'il faut absolument construire un tel entrepôt pour le « bien » de la population il resté de la place sur la zone de la mine d'or à proximité de Poix. Au moins, c'est plus à l'écart du village et Poix bénéficie d'une gare SNCF.

Argument des ressources fiscales

Les élus sont favorables à ce projet en mettant en avant les ressources fiscales attendues.

On a déjà entendu cet argument pour l'implantation d'éoliennes. Notre communauté de communes a déjà le triste privilège d'être championne de France avec 181 éoliennes en activité, 65 en construction et 32 en instruction. Là encore l'argument était celui des ressources fiscales...

Je ne pense pas que l'on doive tout sacrifier sur l'autel du profit !

